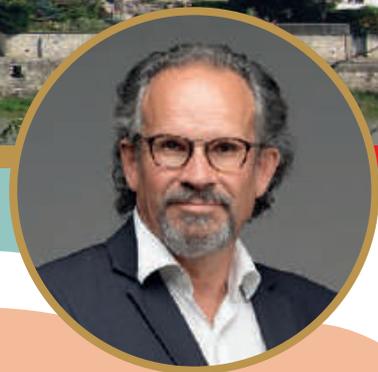




Colayrac-Saint Cirq

So que l'homme lu donno, la terro sat li tourna



Lettre du Maire n°5 - Mai 2022

Editorial

Chères Colayracaises, chers Colayracais,

La France vit aujourd'hui un moment démocratique qui engagera notre pays pour les cinq années à venir. Cette lettre vous parvient juste après l'élection du Président de la République, et la nomination du nouveau gouvernement et avant les élections législatives, qui auront lieu les 12 et 19 juin prochains.

J'invite chacune et chacun d'entre vous à vous mobiliser pour les élections législatives de juin, afin de ne pas laisser aux autres le soin de décider à votre place. Voter est un droit, mais aussi un devoir !

Le 1^{er} janvier 2022, l'Agglomération d'Agen a fusionné avec la Communauté de communes Porte d'Aquitaine en Pays de Serres, et accueilli 13 communes, passant de 31 communes à 44, une population de 101 583 habitants, une superficie de 650 KM², et 85 conseillers communautaires. COLAYRAC-SAINT CIRQ gagne une conseillère supplémentaire, grâce à cette fusion, et c'est Annie THEPAUT, notre Adjointe aux Finances, qui a été désignée.

Sur le plan communal, je suis heureux de vous présenter ici les PROJETS portés par vos élus afin d'améliorer votre confort, votre qualité de vie, votre sécurité et votre quotidien, qui sont décrits dans cette lettre en pages 14 à 19 :

- **La Maison de Santé Pluri Professionnelle** dont le programme est à l'étude, animée par la SEM 47, qui prévoit sa construction courant 2024.
- **L'extension du cimetière** du Bourg pour laquelle une enquête publique se déroulera à la Mairie du 2 au 31 août 2022, pour des travaux prévus en 2023.
- **Le Quartier résidentiel CAILLAOU-GRANGÉA-LA-BOULBÈNE** offrira, courant 2024 environ 85 terrains constructibles et une Maison intergénérationnelle destinée à l'accueil de séniors.

- **La sécurisation de l'avenue de la Libération** avec la réalisation d'une plateforme de ralentissement pour faire diminuer la vitesse dans le bourg de Colayrac et pour mieux desservir la station Total et le commerce multiservices attendant .
- Enfin, les travaux, tant attendus, **du Pont et du Barreau de Camélat** qui ont bien démarré sous la Maîtrise d'ouvrage de l'Agglomération d'Agen et qui permettront, dès début 2024, de passer Garonne et le Canal pour rejoindre directement la rive gauche et le deuxième péage autoroutier en cours de réalisation après Brax . Vous trouverez les croquis, plans et images 3D un peu plus loin dans cette lettre.

Les finances de la commune sont saines, car gérées, depuis plusieurs années, en "Bon père de famille". Malgré les baisses drastiques des dotations d'Etat, elles nous permettent d'envisager ces beaux projets qui profiteront à toutes et tous.

Je vous donne rendez-vous aux prochaines **JEUDînes en musique DE GARONNE**, qui reprennent, tous les jeudis soirs au Théâtre de verdure, **le 30 juin prochain et jusqu'au 25 août**. Ces soirées festives accueillent chaque année davantage d'amateurs de gastronomie de plein air, et de musique "Live". Alors, chères et chers Colayracais, venez y nombreux vous détendre, vous divertir, rencontrer l'autre, profiter de la vie, et oublier tout le reste, le temps d'une soirée au bord du fleuve Garonne. Nous serons là, heureux de vous rencontrer et pour vous accueillir. Passez un bel été !

Bien à vous toutes et tous,
Pascal de SERMET

Maire,
Vice-président de l'Agglomération d'Agen

Permanences du maire : à la mairie tous les lundis et jeudis après-midi

Site de la mairie : www.colayrac-saint-cirq.fr - Pour contacter la mairie par mail : contact@colayrac-saint-cirq.fr

DE NOUVELLES TÊTES AU SECRÉTARIAT DE LA MAIRIE



Nelly BERNIER



Célia CRAYSSAC-LATASTE



Elodie ALTMeyer

Pour faire face aux départs à la retraite de trois piliers du service administratif, Bernadette ROUDIL, Marie-Jeanne DEGROOTE et Patrick MAZZER, soit 50 % des effectifs du service, il a été procédé au recrutement de trois nouveaux agents qui sont venus de collectivités voisines pour rajeunir et féminiser encore un peu plus l'organigramme municipal : il s'agit, dans l'ordre d'arrivée de Nelly BERNIER (comptabilité et ressources humaines), Célia CRAYSSAC-LATASTE (secrétariat, état civil et action sociale) et d'Elodie ALTMeyer (Urbanisme, prévention des risques et gestion des cimetières). Nous leur souhaitons la bienvenue et de réussir, au moins autant que leur prédécesseur, dans leur nouvelle affectation.

INSCRIPTIONS RENTRÉE SCOLAIRES 2022 - 2023

Pensez à demander, avant les vacances d'été, le dossier d'inscription de votre enfant à l'accueil de la Mairie ou par mail : mairie.colayrac.poste@orange.fr

Pour tous renseignements, Mme Aline DELMAS se tient à votre disposition, vous pouvez la joindre au **05 53 77 57 50** aux heures d'ouverture de la Mairie.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Au 1^{er} janvier 2022, la population totale de Colayrac-Saint Cirq, communiquée par l'INSEE, est de 3 162 habitants.

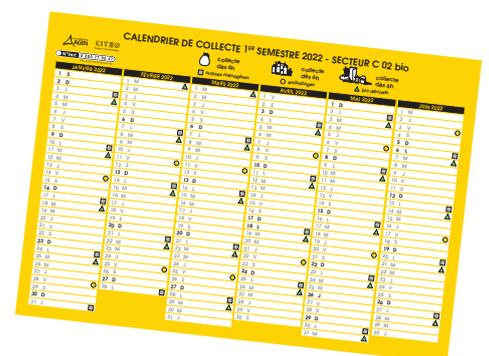
COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGER ET ENCOMBRANTS



Dans une volonté de réduction des déchets papiers, le calendrier de collecte est accessible depuis votre ordinateur ou votre smartphone.

Si vous ne disposez pas d'un ordinateur, vous pouvez obtenir votre calendrier :

- Soit en contactant le **Service collecte et traitement** des déchets ménagers au 0 800 77 00 47 de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h15 du lundi au vendredi.
- Soit sur le site : www.agglo-agen.fr rubrique "vie-quotidienne/collecte et traitement des déchets"
- Soit en vous **rendant à la mairie** de Colayrac-Saint-Cirq





CLIIINK, est un outil connecté, ludique et innovant qui va permettre de récompenser le geste de tri du verre des usagers grâce à un dispositif intégré au point de collecte.

Le concept **CLIIINK** vise à la transformation des comportements grâce à sa solution digitale dédiée au recyclage et à la propreté.

Cette solution permet d'avoir un territoire plus propre en luttant notamment contre les dépôts sauvages et les incivilités.

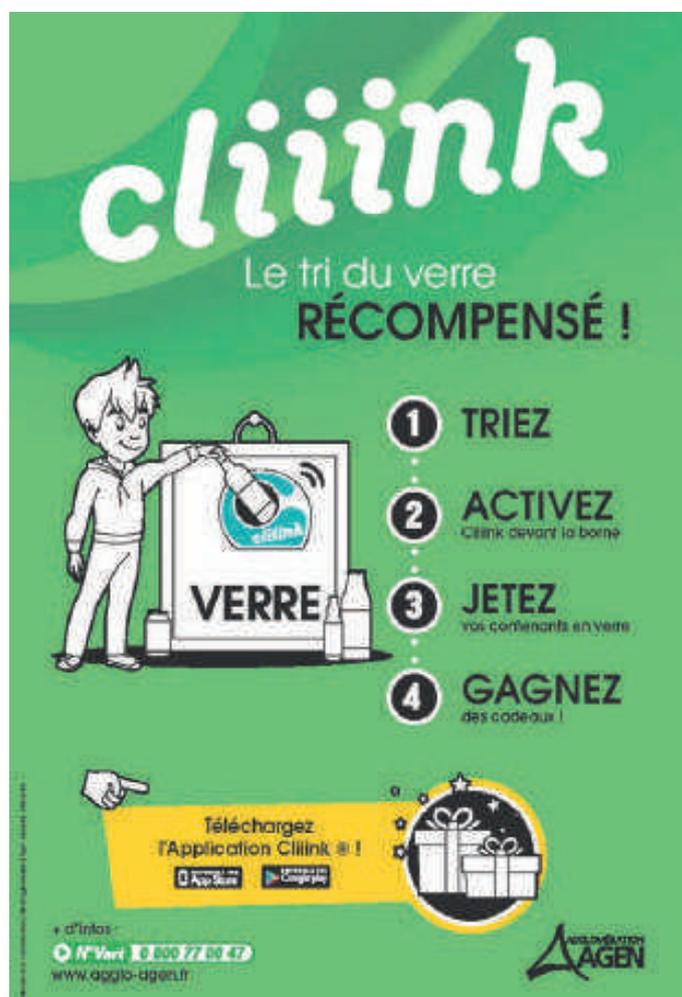
Clíiink, c'est simple !

A chaque contenant en verre déposé dans des bornes, l'utilisateur gagnera des points qu'il pourra cumuler dans l'application CLIIINK, directement sur son smartphone ou sur une carte qui pourra être retirée auprès de l'Agglomération d'Agen.

CLIIINK est très simple d'utilisation

Il vous suffit de :

- 1) Télécharger l'application sur votre smartphone puis créer votre compte (ou retirer une carte magnétique auprès de l'Agglomération d'Agen si vous ne disposez pas de smartphone).
- 2) Présenter votre téléphone devant une borne CLIIINK pour se connecter en Bluetooth au boîtier présent.
- 3) Jeter vos contenants en verre (bouteilles, pots et bocaux).
- 4) Doté d'un capteur, le système identifie vos déchets et à chaque contenant validé, crédite votre compte utilisateur de nouveaux points.
- 5) Vous échangez vos points cumulés contre les offres proposées par les partenaires locaux consultables depuis l'application ou le site internet www.cliiink.fr.



POUR TOUT RENSEIGNEMENT

Contactez le service propreté et valorisation des déchets
au numéro vert 0 800 77 00 47

DÉPÔTS SAUVAGES ET ABANDONS DE DÉCHETS...

La propreté urbaine et le respect de l'environnement sont l'affaire de tous !



L'Agglomération d'Agen, compétente dans la collecte des déchets ménagers et assimilés, met tout en œuvre afin d'offrir aux administrés les moyens de trier plus et mieux.

Elle s'est en effet dotée d'équipements efficaces, et ne cesse d'augmenter ses services en déchèteries tout en proposant un service de ramassage gratuit des déchets encombrants sur simple appel téléphonique au 0 800 77 00 47.

Malgré ces services, le phénomène des dépôts sauvages est toujours présent, laissant une image déplorable de notre commune.

Pour lutter contre cet incivisme, l'Agglomération d'Agen vient de prendre, pour l'ensemble de ses communes, un arrêté réglementant la collecte des déchets ménagers et assimilés.

En effet, toute personne contrevenant aux règles édictées dans cet arrêté est désormais passible d'une amende de 1 500 € et de 3 000 € en cas de récidive.

Les montants des amendes pour infraction au règlement de la collecte sont déterminés selon les articles du Code pénal ci-dessous :

■ **Article R633-6 du code pénal :**

- Abandon et dépôt d'ordures

**Contravention de la 3^{ème} classe.
(68 €)**

■ **Article R644-2 du code pénal :**

- Encombrement permanent total ou partiel sur la voie publique

**Contravention de la 4^{ème} classe.
(135 €)**

■ **Article R635-8 du code pénal :**

- Abandon d'ordures transportées à l'aide d'un véhicule.

**Contravention de la 5^{ème} classe.
(1 500 €)**



DICRIM

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

La Mairie de Colayrac- Saint Cirq dispose d'un système d'alerte automatisé (Télé-alerte) à la population. Ce service d'alerte **gratuit** permet d'informer rapidement et personnellement, par téléphone, courriel ou SMS, tous les foyers mais également les commerces et établissements professionnels installés sur la commune en cas de risques majeurs.

Le **D**ocument d'**I**nformation **C**ommunal sur les **R**isques **M**ajeurs (DICRIM), distribué, en son temps, dans chaque foyer recense les risques majeurs qui menacent potentiellement notre commune et sont accompagnés, pour chacun d'eux, de consignes :

Risques d'inondation et rupture de digue - Mouvement de terrain, Phénomènes météorologiques - Transport de matières dangereuses, Nucléaire...

Pour bénéficier de ce service vous devez, si ce n'est déjà fait, vous inscrire :

- Soit en retournant à la Mairie la fiche "Alerte information" ci-jointe après l'avoir complétée,
- Soit en renseignant le formulaire web de la commune.



Ce document est consultable et téléchargeable depuis le site internet de la mairie : **www.colayrac-saint-cirq.fr** à la rubrique : "Infos mairie" puis "**Informations sécurité**".

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 DÉCEMBRE 2021

I – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOGICIEL DE FISCALITÉ PAR L'AGGLOMÉRATION D'AGEN :

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec l'Agglomération d'Agen.

II – PONT ET BARREAU DE CAMELAT : ENQUETE PUBLIQUE

Le projet de Pont et Barreau de Camélat, d'une longueur de 3 km, s'étend sur les communes de Brax, du Passage et de Colayrac-Saint Cirq. Il se raccorde au nord sur le carrefour giratoire existant de Camélat et au sud sur le carrefour giratoire existant de la RD119.

Le tracé est rectiligne et prévoit un viaduc de franchissement de la Garonne de 240 m de long. Un second viaduc de franchissement, d'une longueur de 120 m, permettra de franchir le canal latéral à la Garonne. Le projet consiste à réaliser une route bidirectionnelle à 2x1 voies et intègre également la création d'une piste mixte destinée aux cheminements des piétons et cyclistes.

Le Conseil municipal à l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable à la réalisation du Pont et du Barreau de Camélat.

III – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX :

Le Conseil municipal à l'unanimité, décide de créer un emploi d'adjoint d'animation à temps complet au sein de l'accueil de loisirs municipal.

IV – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Conseil municipal à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à déposer les dossiers de subventions auprès de l'Agglomération d'Agen, du Conseil Départemental et de la Préfecture de Lot-et-Garonne pour l'exercice 2022 sur les dossiers suivants : extension du cimetière de Colayrac – sécurisation de l'avenue de la libération – réfection des façades de l'église de Colayrac.

V – SUBVENTION ATEC (ASSOCIATION TEMPORAIRE D'ENFANTS CITOYENS) E.J.C (ESPACE JEUNES COLAYRAC) :

L'accueil de loisirs de Colayrac-Saint Cirq compte aujourd'hui plus de 40 ados dont une large majorité a souhaité répondre favorablement à ce projet mené en liaison avec l'association départementale des Francas. L'ATEC colayracaise E.J.C (Espace Jeunes Colayrac) a été créée le 10 décembre 2021 lors d'une assemblée générale constitutive. Les projets qui seront initiés et conduits par l'ATEC appellent des financements croisés au titre de l'action sociale et éducative. Les financeurs potentiels, aux côtés de la collectivité sont l'Agglo d'Agen au titre de sa compétence "cohésion sociale", la CAF et la MSA.

Les jeunes, eux-mêmes participent directement aux financements des projets qu'ils portent en menant des actions de type loto, tombola ou vente de gâteaux...

Au cours de l'année 2021, ils auront participé également à 2 chantiers citoyens sous couvert de l'équipe d'encadrement de l'ALSH. A ce titre la commune de Colayrac-Saint Cirq a bénéficié de 2 subventions de l'Agglomération d'Agen de 1000 euros chacune.

Le Conseil municipal à l'unanimité, décide le reversement de ces 2 subventions, à savoir 2000 euros, à l'association temporaire d'Enfants Citoyens E.J.C créée par nos jeunes colayracais. Cette subvention sera complétée par les fonds collectés par les ados lors de leurs différentes manifestations et servira de base à la trésorerie de l'ATEC pour le financement de leur projet de séjour à Paris.

VI – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil municipal à l'unanimité, décide le versement des subventions suivantes :

- Tickets jeunes (clubs sportifs) : 2 840 euros.

Depuis quelques années maintenant, les jeunes colayracais de moins de 18 ans, qui fréquentent une des associations sportives de la commune, bénéficient d'un "ticket jeune" de 20 euros financé par la municipalité et venant en déduction de la cotisation versée au club par les familles.

- Gymnastique volontaire : 460 euros.
- Crèche La Farandole : 5 000 euros.

VII – DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET N°1 :

Le Conseil municipal à l'unanimité, décide d'adopter la Décision Modificative budgétaire n°1 pour un montant de 34 281,00 euros en section de fonctionnement.

VIII – AUTORISATION DE MANDATEMENT DES INVESTISSEMENTS – EXERCICE 2022 :

Le Conseil municipal à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à mandater en 2022 les dépenses d'investissement, hors restes à réaliser, avant le vote du Budget Primitif dans la limite de 25 % des crédits ouverts en 2021.

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DÉCEMBRE 2021

I – ÉLECTION D'UN 2^{ème} CONSEILLER COMMUNAUTAIRE :

Il a été proposé aux membres du Conseil municipal de procéder à l'élection d'un deuxième délégué communautaire pour siéger à la nouvelle Agglomération d'Agen issu de la fusion avec la Communauté des Communes "Porte d'Aquitaine en Pays de Serres" : Madame Annie Thépaut a été élue à l'unanimité.

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FÉVRIER 2022

I – TE47 : CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT A LA TRANSITION ÉNERGETIQUE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver l'adhésion de la Commune à l'accompagnement à la transition énergétique proposé par Territoire Energie 47 à partir du 1^{er} mars 2022 pour une durée de deux ans reconductible deux fois.

II – CONSTRUCTIONS ILLÉGALES : SAISINE EN REFERE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE D'AGEN

Le Conseil municipal à l'unanimité, décide l'élargissement de la procédure en référé, engagée à l'encontre de Monsieur P.F, à ses deux fils, nouveaux propriétaires indivis des parcelles cadastrées section E nos 144 et 145 sises au lieu-dit "Mares" à Colayrac-Saint Cirq (47450).

III – DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le Conseil municipal à l'unanimité et en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales délègue au Maire, pour la durée de son mandat, certaines de ses attributions dont il devra rendre compte régulièrement à l'assemblée.

IV – TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX : RECRUTEMENT D'UN ADJOINT ADMINISTRATIF :

Le Conseil municipal à l'unanimité, décide le recrutement d'un adjoint administratif à temps complet qui sera plus particulièrement chargé de l'urbanisme, de la gestion de la voirie et des réseaux, des cimetières, de la gestion du système de télé alerte...en remplacement d'un agent parti à la retraite.

V – ESPACE JEUNESSE : DEMANDE DE SUBVENTIONS A L'AGGLOMÉRATION D'AGEN ET A LA CAF 47 :

Pour 2022, l'espace " jeunes" a préparé un séjour à Paris au mois d'avril pour découvrir la capitale, son patrimoine historique (Lieux, bâtiments, musés,...) et pour une journée un peu plus ludique, une virée à Disneyland. Le projet concerne une vingtaine d'adolescents.

Le Conseil municipal à l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable au projet de séjour 2022 du groupe Espace Jeunes Colayrac et à son plan de financement, après avoir sollicité les dossiers de subventions auprès de la CAF et de l'Agglo d'Agen.

VI – DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES :

Le Conseil municipal à l'unanimité, désigne un membre titulaire, Annie THÉPAUT, et un membre suppléant, Pascal de SERMET, pour représenter la commune de Colayrac-Saint Cirq au sein de cette instance.

VII – RÉGIE DE RECETTES "SPECTACLES - ANIMATIONS" : SUPPRESSION :

Le Conseil municipal à l'unanimité, décide la suppression de la régie de recettes " Spectacles - Animations ".

VIII – DÉSIGNATION DES MEMBRES AU SEIN DES 13 COMMISSIONS PERMANENTES DE L'AGGLOMÉRATION D'AGEN :

Le Conseil municipal à l'unanimité, désigne les représentants de la communes aux 13 commissions permanentes de l'Agglomération d'Agen.

IX – MARCHÉ DE RESTAURATION COLLECTIVE : PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIÉTÉ ELRES (ELIOR) :

Suite à une interruption du service restauration scolaire pendant plusieurs mois en raison de la crise sanitaire, le Conseil municipal par 19 voix pour et une abstention, décide d'accepter le principe de l'indemnisation de la société ELRES sur le fondement de la théorie de l'imprévision pour un montant de 3 783,35 € et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole transactionnel correspondant avec la société ELRES, protocole statuant définitivement sur cette affaire sans autres possibilités de recours.

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2022

I – LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR AMENAGEMENT D'UN QUARTIER RESIDENTIEL AU LIEU-DIT "CAILLAOU – GRANGEA - LABOULBENE " :

Une étude préalable de l'aménagement d'un nouveau quartier résidentiel au lieu-dit "Caillaou-Grangéa-Laboulbène " a été réalisée.

L'aménagement de ce nouveau quartier résidentiel permettra, sur une superficie d'un peu plus de 12 ha, d'aménager environ 75 lots viabilisés d'une superficie comprise entre 600 m² et 1300 m² environ. Ces lots seront destinés à la vente à des particuliers pour la construction de maisons individuelles, un lot étant réservé à l'implantation d'un bâtiment d'accueil multi générationnel.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation pour le choix du concessionnaire qui aura en charge l'aménagement du futur quartier résidentiel.

II – PROJET D'EXTENSION DU CIMETIÈRE DE COLAYRAC :

Des travaux doivent être entrepris pour l'extension du cimetière de Colayrac. Le cimetière communal ne dispose plus aujourd'hui que d'un espace disponible très réduit et il est donc nécessaire de procéder à son extension pour faire face aux demandes de concessions à venir.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le projet d'extension du cimetière de Colayrac, et d'autoriser Monsieur le Maire à engager l'enquête publique réglementaire avant de solliciter l'autorisation de Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne.

III – AGGLOMÉRATION D'AGEN : CONVENTION TRIPARTITE POUR LA GESTION DU MULTI ACCUEIL " LA FARANDOLE" ET MISE A DISPOSITION DU BATIMENT :

Le multi accueil associatif " La Farandole " implanté sur la commune de Colayrac-Saint Cirq a été déclaré d'intérêt communautaire de par son caractère pluri-communal.

A ce titre, l'Agglomération d'Agen se substitue dorénavant à la commune pour soutenir le fonctionnement de l'Association " La Farandole ", dans le cadre de la gestion du multi accueil qu'elle gère sur la commune de Colayrac-Saint Cirq.

Le Conseil municipal à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention tripartite entre l'Agglomération d'Agen, la commune de Colayrac-Saint Cirq et l'association " La Farandole " pour la gestion du multi accueil éponyme.

IV – TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX : SUPPRESSIONS D'EMPLOIS :

Suite au départ à la retraite de plusieurs agents en 2021 et à leur remplacement par des agents ayant un grade différent.

Le Conseil municipal à l'unanimité, décide la suppression de plusieurs emplois au tableau des emplois communaux correspondant aux anciens grades des agents retraités.

V – COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – AFFECTATION DES RÉSULTATS :

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le Compte Administratif tel que présenté, dont les résultats sont les suivants :

		DEPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
RÉSULTAT CUMULÉ	Section de fonctionnement	1 969 588,31	2 355 273,28	+385 684,97
	Section d'investissement	814 367,04	709 928,34	-104 438,70
	TOTAL CUMULÉ	2 783 955,35	3 065 201,62	+281 246,27

VI – COMPTE DE GESTION :

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VII – AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT :

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'amortir celles-ci en une fois sur l'exercice 2022.

VIII – TAUX DE FISCALITÉ LOCALE 2022 :

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer les taux de fiscalité locale 2022 comme suit :

Foncier Bâti : 47,00 % (Commune 19,67 % + Département 27,33 %)

Foncier Non Bâti : 82,36 %

Rappel : Depuis 2021 la commune ne perçoit plus la Taxe d'habitation. En contrepartie elle récupère une partie de la Taxe foncière sur le bâti que percevait le Département, d'où le cumul des taux des 2 collectivités qui représente un transfert de fiscalité neutre pour la commune et le contribuable. L'augmentation de la Taxe Foncière 2022 provient uniquement de la revalorisation des bases forfaitaires (+3,4 %) liée à l'inflation et décidée par l'Etat.

IX – BUDGET PRIMITIF 2022 :

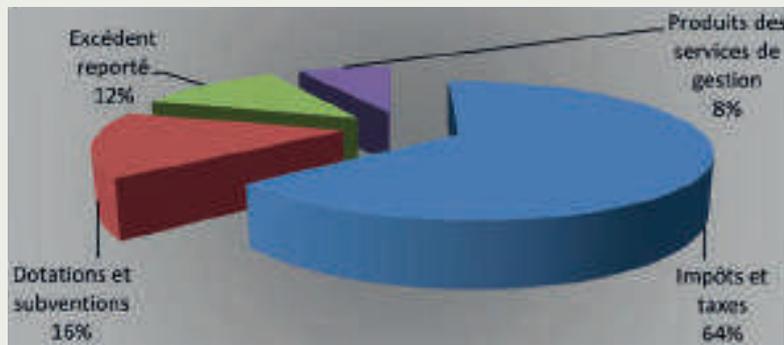
Subvention aux associations

Association ACACIA	300 €	Association Modern'Jazz	860 €
Association Aînés Ruraux	100 €	Association Pétanque Colayracaise	310 €
Association AMADEA	100 €	Association Rugby C.O.C	2 197 €
Association Amis de Saint Cirq	1 160 €	Association Rugby C.O.C (loyer Poste)	2 400 €
Association Amis et Anciens du COC	160 €	Association Société de Chasse	300 €
Association J.I.L. Basket	2 946 €	Association Tennis Club Colayracais	1 534 €
Association Climatologique	100 €	Comité œuvres sociales	7 658 €
Association Colayrac Country	300 €	Montreurs d'images	160 €
Association FNACA	300 €	Musiquenvie	6 686 €
Association Football Club	1093 €	Prévention Routière	160 €
Association Gymnastique Volontaire	460 €	ATEC Espace Jeunes Colayrac	2 469 €
Association Mini Atelier	160 €		
		TOTAL	31 913 €

Les membres du Conseil municipal par 19 voix pour et 2 abstentions adoptent les subventions telles que présentées ci-dessus.

SECTION FONCTIONNEMENT

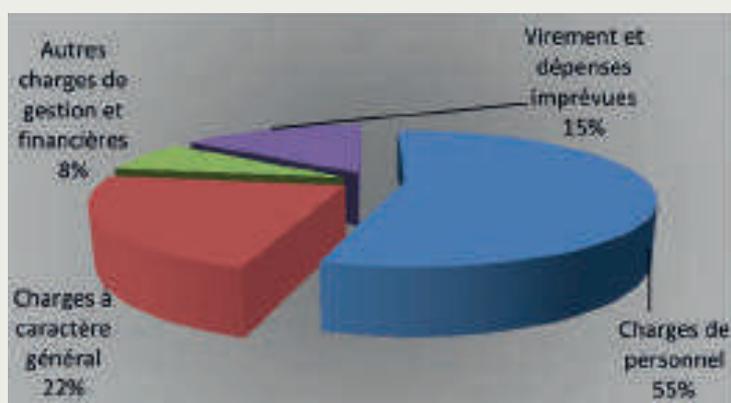
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Impôts et taxes	1 461 953 €
Dotations et subventions	357 117 €
Excédent reporté	281 246 €
Produits des services de gestion	182 800 €
TOTAL	2 283 116 €



LES RECETTES PERÇUES PAR LA COMMUNE PERMETTENT :

- Le fonctionnement des écoles, des services périscolaires et de l'accueil des loisirs,
- L'entretien des voiries communales et des chemins ruraux,
- La rémunération des personnels titulaires et non titulaires, le versement des cotisations URSSAF, ASSEDIC, etc.. et les frais assimilés,
- Les subventions versées aux Associations Colayracaises,
- La maintenance des bâtiments communaux et de leurs équipements,
- Les opérations d'investissement.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Charges de personnel	1 250 000 €
Charges à caractère général	512 900 €
Autres charges de gestion et financières	174 289 €
Virement et dépenses imprévues	345 927 €
TOTAL	2 283 116 €



Le Conseil municipal à l'unanimité, décide d'approuver la section de fonctionnement du Budget Primitif 2022 pour un montant de 2 283 116 €.

SECTION FONCTIONNEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Excédent d'investissement reporté et capitalisé	111 383 €
Virement de la section de fonctionnement	225 927 €
Reste à réaliser 2021	125 173 €
F.C.T.V.A.	60 000 €
Taxe d'aménagement	15 000 €
Amortissement participations	2 038 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	104 438 €
TOTAL	643 959 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	
Dépenses imprévues	30 000 €
Remboursement des emprunts	52 836 €
Reste à réaliser 2021	340 995 €
TOTAL	423 831 €

OPÉRATION D'ÉQUIPEMENTS INSCRITS AU BUDGET 2022	
Bâtiments communaux	5 000 €
Matériel mobilier	32 000 €
Voiries, réseaux	25 000 €
Cimetière (études + acquis + travaux)	55 000 €
Programme d'intérêt général (P.I.G.) de l'Agenais	5 000 €
Défense incendie	10 000 €
Sécurisation avenue de la Libération	57 000 €
Belvédère Garonne	20 000 €
Terrain de rugby (réfection)	11 128 €
TOTAL	220 128 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la section d'investissement du Budget Primitif 2022 pour un montant de 812 715 €.

X – FISCALISATION DE LA CONTRIBUTION DU SIVAC :

Le Conseil municipal, à l'unanimité, arrête les montants à fiscaliser pour 2022 au profit du Syndicat Intercommunal de Voirie d'Agen Centre (SIVAC) : 176 938,30 €.

XI – SIVAC : EMPRUNT TRAVAUX 2022 :

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de demander au SIVAC la réalisation d'un emprunt de 30 000 euros pour l'exercice 2022.

XII – AGGLOMÉRATION D'AGEN : DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ A LA COMMISSION PERMANENTE "ACCESSIBILITÉ ET PLACE DU HANDICAP" :

Le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne :
 M. Raoul ROUDET / Membre titulaire
 M. Frédéric DUJARDIN / Membre suppléant

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT / ESPACE JEUNES

Nos ados à Paris !



Le projet de nos ados et de l'A.T.E.C. qu'ils ont créé a trouvé son dénouement. Les 17, 18 et 19 avril, ils sont partis à la rencontre de la capitale pour une visite tant culturelle que ludique. Que d'efforts consentis pour y parvenir ! Au-delà des réservations, recherche d'hébergement, choix d'un moyen de transport, qu'ils ont assurés, Il leur a fallu surtout trouver un financement à la hauteur de leurs ambitions.

Aussi, collectivement, avec persévérance, ils ont multiplié les actions destinées au financement de leur projet. Qu'on en juge... deux chantiers citoyens dont les subventions ont été mutualisées au profit de leur trésorerie, vente de gâteaux sur le marché du gravier certains samedi pluvieux à souhait, opération paquet cadeau la veille de Noël chez Boulanger, loto organisé avec le soutien du club des aînés. Sans oublier les démarches auprès des administrations (CAF, Agglo, commune) pour en obtenir des subventions.

Pour mémoire, le 9 mars, Élise notre trésorière (17 ans) est allée présenter, salle des Illustres de la mairie d'Agen, devant les élus de l'agglo, la demande de subvention de l'A.T.E.C. Certains, ce jour-là, en sont restés pantois.

Mais ils ont aussi, montré leur engagement citoyen en participant à la collecte des restos du cœur ainsi que plus récemment à une collecte de vêtements à destination de l'Ukraine en partenariat avec la Sécurité Civile du 47. Décidant en outre de consacrer une part de leur précieux "trésor" à l'achat de couverture de survie.

Ces trois journées de fête ont été une récompense très largement méritée. Bravo à eux.

Pour info :

**Le local des jeunes sera inauguré
le vendredi 10 juin à 18h30
(local ancien presbytère)**

CÉRÉMONIE DU 19 MARS 60^{ÈME} COMMEMORATION

Le 60^{ème} anniversaire des accords d'Evian, signés le 18 mars 1962, marque, dès le lendemain le cessez-le-feu de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie après huit années de guerre.



Le samedi 19 mars 2022, la commémoration du 60^{ème} anniversaire a eu lieu au Monument aux morts de Colayrac-Saint Cirq, en présence de M. Pascal de Sermet, Maire de Colayrac-Saint Cirq, d'élus de la commune, de M. Pierre Delouvrié, Maire de Saint-Hilaire de Lusignan, de M. Philippe Lagarde, Maire de Lusignan Petit, d'élus au Conseil départemental, de représentants de la FNACA, du tissu associatif de la commune.

La commémoration a débuté par le message de Geneviève Darrieusecq, secrétaire d'Etat aux anciens combattants, lu par Pascal de Sermet et le communiqué du Bureau National de la FNACA, lu par Denis Gélinau, Secrétaire général du Comité Local. La délégation FNACA a déposé une gerbe au pied de la stèle et le Maire, Pascal de Sermet, celle au nom de la municipalité.

Ensuite, Maurice Lacroix, Président du Comité Local FNACA, a remis la Croix du Combattant à : Simon Albugues, Joaquin Gombao et Jean Holt,

La sonnerie aux morts et la Marseillaise, avec le salut des porte-drapeaux, ont clos la cérémonie.

M. le Maire a remercié, les autorités et le nombreux public, pour ce moment de souvenir.

POINT SUR L'AVANCEMENT DE NOS PROJETS :

Ravalement des façades de l'église du Bourg :

Prévus dans le programme de mandat, ces travaux prévus en 2022 seront reportés en 2023. Les 2 côtés et l'arrière du bâtiment seront rénovés, la façade de devant l'ayant été il y a quelques années. Seul le clocher ne sera pas intégré à ce programme et sera différé en raison de la spécificité des travaux de grande hauteur et de leurs coûts.

Maison de santé pluri professionnelle :

La démographie médicale à Colayrac-Saint Cirq, comme dans bon nombre de communes, nous impose pour pérenniser une offre de soin pour tous et de qualité, sur notre territoire, une réflexion conjointe, avec les Professionnels de santé libéraux, sur le devenir de ces services.

Suite aux différents échanges, le choix se porte sur un projet de construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP), elle s'inscrit dans cette volonté des professionnels de santé de travailler ensemble, dans l'intérêt du territoire et de ses habitants.

Ces maisons de santé constituent un élément d'attractivité aussi bien pour les professionnels diplômés que pour les internes ou stagiaires. Elles ont vocation à accueillir des externes et internes pendant leur formation et ainsi leur faire découvrir le territoire. Elles permettent ainsi un ancrage des professionnels et futurs professionnels de santé sur la commune.

L'objectif de la municipalité est de mener à bien les études nécessaires à ce projet en 2022 et 2023 pour une construction en ... 2024.

Belvédère Garonne :

La commune de Colayrac-Saint cirq a acquis une parcelle d'une surface cadastrale totale de 794 m² située au 441 et 447 avenue de la Libération (Ancien Bar de l'Avenue et immeuble d'habitation attenant).

Le projet porté par la commune consiste à réaliser une place sur laquelle sera construit un belvédère permettant l'observation de la Garonne et de ses berges. Il est également envisagé l'ouverture d'un restaurant guinguette.

Les travaux débuteront dans les prochains mois par la démolition de l'immeuble en ruine.



Extension du cimetière :

Les emplacements restants permettant d'envisager au mieux 2 à 3 ans de fonctionnement, il a donc été envisagé de procéder à l'acquisition foncière nécessaire à l'agrandissement de la surface du cimetière et à la réalisation d'une voirie d'accès et d'un parking, d'une dizaine de places, côté Est (face à la Mairie).

Le Conseil municipal, en date du 1^{er} février 2021, a décidé l'acquisition de terrains d'une surface de 5 523 m² appartenant à deux propriétaires Colayracais qui ont accepté de céder leurs fonciers.

Les travaux débuteront après enquête publique réglementaire, avis de la commission départementale compétente en matière d'environnement et autorisation de Monsieur le Préfet... Vraisemblablement fin 2022, début 2023.

E 2916



Clôture treillis soudé RAL 7016 h= 1.60m

TF

Limite définie par l'arpenteur constaté en décembre 2020

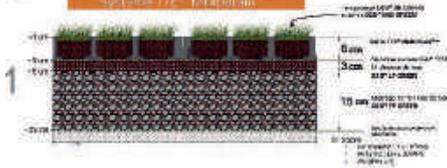
- Haie Vignes
- Biocouche Thiviers
- Espaces verts
- Dalle O2D Gazon
- Dalle O2D gravillons
- Bande engazonnée mélange terre/pierres
- Clôture treillis soudé RAL 7016 h= 1.60m
- Ganivelle h= 1.20 m



Raccordement point d'eau

Ouverture de 4m à réaliser sur mur existant + ouvrage pierre à déplacer

Solomoniments VE végétalisés avec le Système TFE "Mobilier de..."



Mur pierre h = 1.60m Avec couronnement en pierre

Portail 4m

Clôture conservée

Aire containers en béton balayé Point d'eau à créer Mur pierre h = 1.60m Avec couronnement en pierre

DEPARTEMENT DE LOT ET GARONNE
COMMUNE DE COLAYRAC SAINT CIRQ 47450

Maitre d'ouvrage



Mairie de COLAYRAC SAINT CIRQ

Projet d'extension du cimetière
Lieu-dit "Targebayle"

Plan des aménagements

Stéphane Hélière
Dessinateur Concepteur
02 55 42 26 06
22 rue Ecole Vauille 47000 Agen

SEYVED
21 et 23
33 bis rue de Seix
47 000 AGEN
06 43 67 63 79

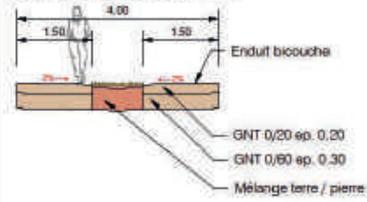


Réalisation
APS

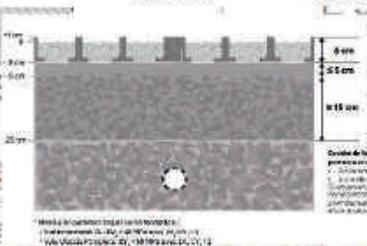
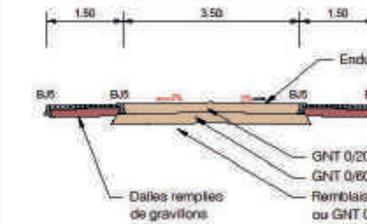
DATE
17-11-2021

ECHELLE
1 / 200

Coupe allées secondaires ech: 1/50"



Coupe allées principales ech: 1/50"



E 2509

E 2508

Parking

MAIRIE

POINT SUR L'AVANCEMENT DE NOS PROJETS :

Quartier résidentiel "Caillaou – Grangéa - Laboulbène" :

L'objet de la création de ce nouveau quartier résidentiel est de proposer sur la commune des terrains à bâtir en libre accession dans un environnement de qualité à des prix maîtrisés. Ce projet prévoit également le détachement d'un macro lot en vue de la construction d'un accueil multigénérationnel.

La consultation pour retenir le concessionnaire de l'aménagement de ce quartier est en cours, l'objectif étant de permettre la commercialisation des premiers lots en 2024.



Voirie / Réseau / Sécurité Routière :

Améliorer la sécurité sur nos routes est une préoccupation constante. Diagnostic, concertation, élaboration d'un projet, priorisation budgétaire, recherche de financements et enfin réalisation, voilà résumées les différentes étapes d'un aménagement routier en l'occurrence.

La sécurisation du centre bourg n'a pas échappé à cette règle. Ainsi, après l'installation du radar pédagogique en entrée d'agglomération, des mesures de vitesse ont été réalisées. Aux dires des services du département, la vitesse contrôlée

est similaire à celle habituellement constatée dans des agglomérations comparables. Pas d'anomalie Colayracaise. Cela dit 15% du trafic est en vitesse excessive.

Une seule cause : l'incivilité s'exprimant dans le non-respect du code de la route.

Des aménagements validés par le service Sécurité Routière du Département sont donc programmés. Un plateau ralentisseur sera implanté au droit de la station essence.

Des passages piétons seront créés au niveau de notre futur projet de belvédère sur la Garonne, au niveau des places de l'église et du monument aux morts.

Vers l'ancienne poste, des passages piétons seront rénovés.

Finalité : sécuriser et favoriser les échanges entre zone de stationnement et zone de commerces. La signalisation tant verticale qu'horizontale sera actualisée. Ces aménagements seront financés par la commune, le département et l'Agglomération d'Agen.

Dans certains secteurs, la vétusté des réseaux d'adduction d'eau impose une rénovation totale. C'est le cas dans le secteur de Montréal où un kilomètre de canalisation a été remplacé, certains compteurs ont été déplacés. Les travaux commencés début mars sont maintenant terminés. De compétence Agglomération d'Agen, le projet représente un investissement de 156 000 euros.

POINT SUR L'AVANCEMENT DU PROJET PONT ET BARREAU DE CAMELAT :

Attendu par le territoire depuis plusieurs décennies, la création du pont et du barreau de Camélat devrait débuter en juillet 2022 et être terminée fin décembre 2023. Les travaux préparatoires ont été réalisés début 2022 : abattages d'arbres, fouilles archéologiques... Interventions des gestionnaires des réseaux de transport de gaz et de transport électrique.

L'objectif de cette création est, entre autres, de rééquilibrer les trafics entre rive droite et rive gauche de la Garonne, désengorger notamment les ponts urbains actuels (Pont de Pierre et Beauregard) et offrir d'importantes opportunités de développement économique pour les bassins de vie de l'Agenais.

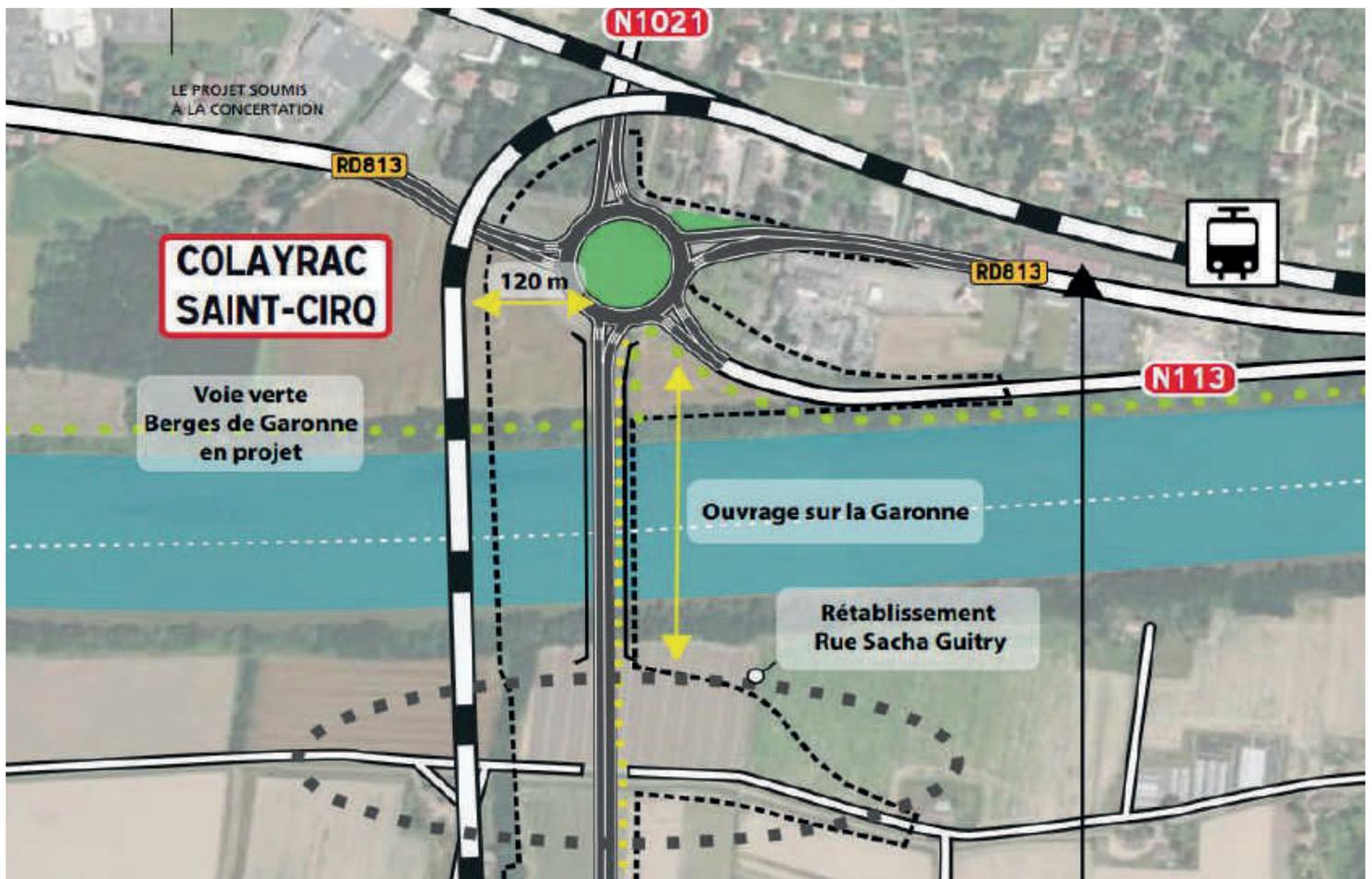
Le projet du tracé est rectiligne, d'une longueur de 3 km, il prévoit un viaduc de franchissement de la Garonne (avec deux appuis dans le fleuve) et un second viaduc de franchissement du canal latéral à la Garonne. Au nord, le projet se raccorde sur le giratoire existant de Camélat. Au sud, le projet se raccorde au giratoire existant sur la RD119. Il intègre la création d'une piste mixte destinée aux cheminements des piétons et cyclistes. Cette piste mixte se raccordera à la voie verte du canal latéral de la Garonne et à la future voie verte "Berges de Garonne" aménagée par l'Agglomération d'Agen tout le long de la Garonne.

Les riverains de Colayrac-Saint Cirq peuvent être rassurés, l'ouvrage n'aura pas d'impact sur les crues. Le rond-point de Camélat sera rehaussé côté fleuve pour l'amorce du pont qui enjambera la Garonne.

La hauteur de crue qui touche le rond-point de Camélat restera inchangée par rapport à la situation avant travaux.

POINT SUR L'AVANCEMENT DU PROJET PONT ET BARREAU DE CAMELAT :

Des réunions publiques seront proposées aux Colayracais, aux riverains ou simplement à ceux intéressés par la création du Pont de Camélat, début 2023.



LE PROJET DU GIRATOIRE DE CAMELAT AXE NORD- SUD



LE PROJET DE L'OUVRAGE SUR LA GARONNE ET CELUI SUR LE CANAL LATÉRAL QUI RELIENT LA RN 21 ET LA RD 119



LE MINI ATELIER



Le MINI ATELIER dispose de 2 sections:

- Arts plastiques - Les mercredis de 15h à 17h
- Peinture sur soie - Les mardis et jeudis de 14h à 16h30 à la maison du carillonneur à Saint Cirq.

Bien que le COVID ait quelque peu freiné les projets, une exposition des travaux est actuellement en cours de réflexion mais devrait, vraisemblablement, se tenir les 20, 21 et 22 mai prochains, dans l'enceinte de l'église de Saint Cirq.

LES AMIS DE SAINT CIRQ

De nombreuses activités vous attendent pour cette année 2022 !

Nous vous donnons rendez-vous les :

- Dimanches 28 Août 2022 pour un **Vide grenier**
- Dimanches 2 octobre 2022 pour une **Randonnée familiale**
- Dimanches 16 octobre 2022 pour une **Bourse aux livres**

La bibliothèque est ouverte tous les dimanches de 10h45 à 12h, dans le respect des mesures sanitaires.

Contact : 06 28 89 48 15 – 07 69 22 05 63



GYNASTIQUE VOLONTAIRE



Pour la saison 2021/ 2022, la GV COLAYRAC c'est :

- 90 licenciés (e) de 16 à 72 ans,
- 3 séances hebdomadaires de Gym (abdos, fessiers, renforcement musculaire, Pilate) guidées, dans une ambiance chaleureuse, par 3 animateurs diplômés : Leyla, Maryse et Grégory, les :

Lundis : de 09h15 à 10h15, 18h45 à 19h45

Mercredis : de 18h45 à 19h45

avec du matériel adapté et varié. Les séances se tiennent dans un esprit de sport santé non compétitif.

- En fin de saison, les adhérents (e) se retrouvent, pour un repas convivial et un pique-nique "Auberge Espagnole".

Contact : emmanuelle.roques47@gmail.com



L'ASSOCIATION DE DANSE MODERN'JAZZ PRIMÉE AU CONCOURS EUROPÉEN



L'association Danse Modern'Jazz de Colayrac-Saint Cirq a débuté la saison 2021-2022 enthousiaste.

Notre professeure Sonia Casassola, diplômée d'état, a retrouvé ses élèves de Modern'jazz, Contemporain, Classique et Silhouet'dance et notre professeur Abdel Molyne ses élèves de Hip Hop.

En plus du traditionnel gala de fin d'année, qui nous manque tant depuis 2 ans, les projets sont nombreux cette année, tels que le concours de la CND (Confédération Nationale de la Danse) et le concours international Cannes Prestige.

L'investissement de Sonia Casassola dans ces concours est récompensé chaque année par l'implication et les progrès des élèves et les prix obtenus.

Après plusieurs récompenses au concours régional puis au concours national, un groupe a obtenu le deuxième prix au concours européen de la confédération nationale de danse en décembre dernier avec la chorégraphie imaginée et conçue par Sonia : "un instant précieux...". L'association Danse Modern'Jazz de Colayrac-Saint Cirq est fière et reconnaissante envers ses professeurs et ses élèves toujours aussi passionnés. Reconnaisante aussi envers la mairie de mettre à disposition une salle de danse facilitant ainsi le partage de cette passion commune.

J.I.L COLAYRAC BASKET : LA PASSION BASKET

Une saison compliquée placée sous le signe du COVID où chaque week-end il faut jongler avec, ou plutôt sans, les joueurs "covidés" pour aligner des équipes pour les matchs des différents championnats.

Côté seniors

L'équipe de NM3 a terminé le championnat à la 8^{ème} place et se maintient en NM3 la saison prochaine. L'équipe de RM1 est classée 7^{ème} à 2 journées de la fin du championnat dans une poule extrêmement serrée où, à ce jour, 6 équipes vont jouer le maintien sur les 2 derniers matchs qui restent à disputer.

Zoom sur l'équipe de régionale masculine division 3 coachée par David Seremet, joueur de l'équipe de Nationale 3, où évoluent plusieurs joueurs issus de l'école de basket de la JIL Colayrac.



Cette équipe c'est :

Tout d'abord, une histoire de jeunesse avec six joueurs de moins de 18 ans, mais aussi, une histoire de fratrie avec deux paires de frères colayracais : Maxime Fournier et Raphaël Boulbes et Jérémy et Mickaël Rannou, et surtout, un défi lancé en début de saison, loin d'être gagné d'avance.

Aujourd'hui classée 5^{ème} à 2 journées de la fin du championnat, le maintien est assuré et la carte jeunes s'est avérée gagnante. **Bravo les gars !!!**

Côté jeunes

Cinq équipes représentent notre village dans les salles du département, tous les week-ends, avec un bel enthousiasme même si les résultats sportifs ne se soldent pas toujours par des victoires.

Certains, de ces jeunes joueurs, ont participé pendant les vacances scolaires à une formation à l'arbitrage et vont pouvoir "siffler" leurs premiers matchs.

Enfin, il ne faut pas oublier la section "loisirs" présente, tous les lundis soir, sur le parquet.

DEUX ASSOCIATIONS SPORTIVES COLAYRACAISES LAURÉATES DU BUDGET PARTICIPATIF POUR LE CANTON DE L'OUEST AGENAIS !

Pour cette deuxième édition du budget participatif, portée par le Conseil départemental de Lot-et-Garonne, de nombreux projets ont été déposés et soumis au vote pour se partager une enveloppe d'1 million d'euros ; 61 projets lauréats ont été dévoilés parmi lesquels ceux de deux associations sportives Colayracaises :

Bravo et félicitations à tous celles et ceux qui ont contribué au montage de ces projets !

1^{er} Lauréat :



TCC s'est vu attribué la somme de : 19 732 €



Cette somme permettra l'acquisition d'un Tennis-fauteuil, de ramasses-balles, d'un lance-balles, de bancs pour courts de tennis, de chaises d'arbitre, de tableaux d'affichage et de filets de balayage.

Ces acquisitions permettront au Tennis Club Colayrac de créer une importante section Tennis-fauteuil, développer plus encore le Tennis Santé / Bien-être, de poursuivre la formation des jeunes grâce au salariat de sa Diplômée d'Etat et d'encourager la belle dynamique de ses joueurs et de ses équipes.



2^{ème} Lauréat :

La J.I.L Basket obtient la somme de : 8 010 €



L'école est en plein développement et le nombre de licenciés augmente de façon régulière tous les ans.

Soucieux de former toujours mieux les jeunes basketteurs, les dirigeants du club ont décidé de proposer, dans le cadre du budget participatif, un projet dans l'espoir d'obtenir des aides pour l'acquisition d'un nouveau matériel.

Après plusieurs jours de dépouillement, sous contrôle d'huissier, les résultats sont connus, le projet est retenu !

Dès septembre prochain, le club disposera d'un nouveau matériel pour poursuivre le développement de l'école de basket.

Un grand MERCI aux 362 personnes qui ont voté pour ce projet !



Tous les jeudis
Concerts gratuits à partir de 21h !
COLAYRAC-SAINT CIRQ
THÉÂTRE DE VERDURE
Repas champêtres - Entrée libre
au bord de Garonne

À VOS AGENDAS !

- 30/06/2022 Guillaume Parma *Chanson française*
- 07/07/2022 Rockfélés *Reprises rock*
- 14/07/2022 Bone Tee & The Swing Moods *Campo Swing & rock*
- 21/07/2022 Tomorrow Band *Reprises rock*
- 28/07/2022 Rock on the Road *Reprises Pop Rock 80'-90'*
- 04/08/2022 Blues Addict *Campo Blues*
- 11/08/2022 The SouthWind *Reprises et campo Rock*
- 18/08/2022 Typs Experience *Reprises rock'n blues*
- 25/08/2022 The Tookeys *Reprises Pop, Soul, groove...*



ETAT CIVIL

NAISSANCES

Bienvenue à :



- ALTMAYER Chloé Lou Camille - 28 novembre
- CABIAC Léandre Alexandre Léonard - 04 novembre
- CATTEROU CHARNAL LET Marius Alexandre Samuel 10 février
- DELAME Léna Céline Laëtitia - 17 mai
- EL MSABLI Junayd Aswan - 04 janvier
- FERREIRA CUBERTO Hippolyte Philippe Dominique 16 avril
- KOENIG Faustine Patricia Maryvonne - 29 janvier
- LAPAIX Noah Théo - 1^{er} décembre
- PASQUE T ALVES SOMOES Alba - 25 février
- SABA Gabriel Söhan - 09 septembre
- SALLES Raphaël Attilio - 24 novembre
- SENTENAC Timoté - 15 avril
- VIENNOT Elyo - 03 octobre
- VIGNALS Noé - 04 octobre

DÉCÈS

Nos sincères condoléances



- BETTICHE Zine - 22 mai
- BOULIN Bernard Jean - 16 septembre
- CAMPAS Bernard Daniel Lucien - 13 août
- CHAZOTTES épouse VIALA Michèle Marie Marie-Rose - 30 avril
- CIZAC Jeanne Chantal - 06 novembre
- FORT Jean Jean-Marie René - 17 octobre
- GARROUSTE Vve FILLLOL Marie Olga - 30 avril
- JAUBERT Roland Etienne - 16 octobre
- LABURTHE Vve DACAU Renée Jeanne - 17 octobre
- LAMOTHE Jean Jean-Pierre - 16 février
- LORIEAU Yvonne Elise - 12 août
- LUBIS Joël - 08 décembre
- MAILLE Juliette - 24 mars
- MASSON Jean Jean-Michel Marie - 13 septembre
- MAZZER Térésa Caterina - 31 décembre
- MONDIN Bernard Franck - 11 novembre
- PE JAC Vve OLIVIE Aimé Geneviève - 27 janvier
- PHILIPPOT Michel Jean Yvan - 05 mai
- RIBAL Edouard Louis Eugène - 30 juillet
- SPERANDIO Vve TROUILLARD Dolorès Maria 12 juillet
- TARZARIOL Vve PERE Léa - 18 mai

PACS

- 11 Pacs ont été enregistrés

Félicitations aux pacsés !



MARIAGE

Félicitations à :

- BARDY Gérard Paul François et BONNAFOUS Françoise Irène - 17 juillet
- BAZILE Mickaël Gauthier Renaud et BUZAT Hélène Léa - 10 juillet
- CARVALHO LUIS João Carlos et LATIMIER Léa Pascale - 03 juillet
- LABARTHE Laurent Thierry et BESNARD Virginie Christine - 08 juin
- LAHOUSSE Théo Bernard et LISSANDRO Marina Françoise Alice - 27 février
- RIMBOT Jessy Jean-Claude Robert et DELEFORTRIE Camille Alice Claire - 27 février
- TARNAUD Frédéric Michel Gaston Marc et KITAYGORODSKAYA Elena Alexandrovna - 17 juin



CONTACTS UTILES

MAIRIE

Ouverture du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

AGENCE POSTALE :

Ouverture du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h

Tél. : 05 53 77 57 50

Courriel : contact@colayrac-saint-cirq.fr - Site internet : www.colayrac-saint-cirq.fr
14, rue des écoles - 47450 COLAYRAC-SAINT CIRQ



Nos bureaux sont ouverts au 1^{er} étage de la Mairie
du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.
Tél. : 05 53 77 57 54 - Mail : admr-colayrac@wanadoo.fr